



**Fédération Nationale des
Industries Chimiques CGT**
263, rue de Paris – Case 429
93514 Montreuil cedex.

Fédéchimie CFE-CGC
33, Avenue de la République
75011 PARIS

Fédéchimie FO
60, rue Vergniaud
75640 PARIS Cedex 13

Lettre recommandée avec AR.

**Fédération de la Plasturgie et des composites
Plastalliance
Fédération Chimie-Energie FCE-CFDT
DGT**

Paris, le 4 juin 2018

Objet : Opposition à l'Accord de branche sur l'épargne salariale et la participation du 23 mai 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente l'opposition commune qu'exercent, la FNIC-CGT, la Fédéchimie FORCE OUVRIERE et la Fédération CFE-CGC Chimie à l'encontre de l'Accord relatif à la mise en place de l'épargne salariale et la participation dans la branche de la Plasturgie, notifié par courrier recommandé en AR en date du 29 mai 2018

Cet accord, daté du 23 mai 2018, a été signé d'une part, par les deux organisations syndicales patronales de la branche, la FEDERATION DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES et PLASTALIANCE, et d'autre part par une seule organisation syndicale de salariés, la FCE CFDT, qui ne représente que 35,42 % des salariés de la branche.

Les organisations syndicales qui s'opposent à ce texte représentent quant à elle 64,58 % des salariés de la branche selon l'arrêté ministériel du 5 octobre 2017.

Les fédérations syndicales de la chimie **CGT, FO et CFE-CGC**, après avoir fait leur analyse de l'accord, souhaitent vous faire part des raisons pour lesquelles elles ne peuvent partager cet accord et s'y opposent.

Ces raisons sont les suivantes :

Bien qu'ayant abordé la négociation pour un projet d'accord de branche sur l'épargne salariale avec les doutes légitimes qu'il fait peser sur la pérennité de la protection sociale mise en place par le Conseil de la Résistance, nous nous sommes néanmoins sincèrement engagés dans la discussion que nous voulions constructive pour apporter à un texte dénué d'ambition les éléments propres à rassurer les salariés en protégeant leurs acquis, notamment sur le temps de travail, tout en visant à ouvrir les possibilités d'un meilleur partage des bénéfices tirés de leur travail.

SD OC 23

Pour ce faire, nous aurions pu, entre autre, actualiser la formule de la participation et poser les bases d'un accord d'intéressement.

Mais les organisations syndicales patronales se sont opposées à tout, en refusant même catégoriquement ne serait-ce qu'inciter les employeurs à s'engager dans cette voie.

Au contraire, l'accord se contente d'inviter les salariés à sacrifier leurs temps de repos en différant la jouissance du salaire correspondant, alors que nous considérons que les temps de repos sont nécessaires pour la santé des salariés et la bonne marche de l'entreprise comme cela a été réaffirmé dans l'accord de forfait en jours du 15 mai 2013.

Le seul bénéfice serait alors d'échapper aux cotisations sociales, ce qui profite surtout aux employeurs, et de différer le paiement de l'impôt sur les sommes épargnées, sans prévoir aucun abondement de la part de l'employeur.

Seule la CFDT a signé cet accord au motif qu'elle était demandeuse et bien qu'elle le juge insuffisant.


La CFE-CGC, la CGT et FO, qui représentent ensemble près de 70% des salariés de la plasturgie, ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition majoritaire pour ne pas exposer les salariés de la branche à un marché de dupes.

Par cette opposition majoritaire, ces trois organisations souhaitent également motiver les représentants patronaux à une meilleure écoute en les priant d'abandonner cette posture consistant à rester sourds aux autres dès lors qu'ils savent disposer des 30% de suffrages suffisants pour valider un accord de branche.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

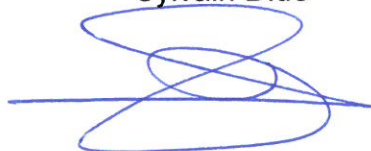
FNIC-CGT

Olivier Grevet



CFE-CGC Chimie

Sylvain Dido



FédéChimie FO

Emmanuel BALBRICK



LISTE DES DESTINATAIRES DE CE COURRIER

FEDERATION DE LA PLASTURGIE

125 rue Aristide Briand 92300 Levallois-Perret

PLASTALLIANCE

12 Place du Palais 61000 Alençon

FEDERATION CHIMIE ENERGIE – F.C.E.-CFDT

47-49, avenue Simon Bolivar

75950 Paris Cedex 19.